



BULLETIN N°31 – EDITION DU 21 JUIN 2017

A retenir cette semaine

Maïs

70% du réseau a atteint ou dépassé 10 feuilles. Peu de puceron : seuils de nuisibilité non atteints. Pyrales : généralisation imminente du vol ; premières pontes repérées sur plante.

Pois de printemps

Stade limite d'avortement. Risque tordeuses, à surveiller attentivement. Risque pucerons verts à surveiller pour les parcelles n'ayant pas atteint la fin de la période de sensibilité. Risque d'Ascochytose faible à ce jour. Surveiller les parcelles si les conditions climatiques favorables à la maladie (humidité et températures élevées) arrivent.

* * *



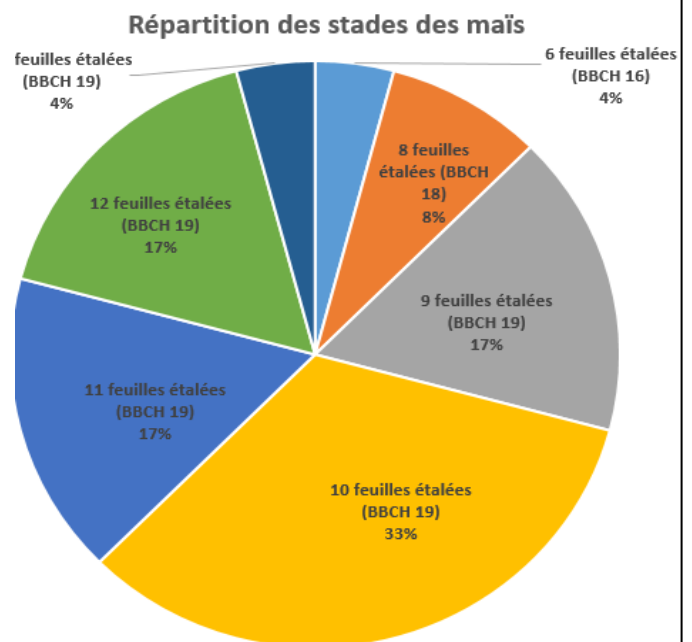
Maïs

Le réseau maïs dénombre **24 parcelles** observées cette semaine.

Stade de la culture

70% du réseau d'épidémiosurveillance lorrain a atteint ou dépassé le stade 10 feuilles étalées.

Les stades des maïs suivis dans le réseau sont compris entre 6 feuilles étalées = BBCH 16 et 13 feuilles étalées = BBCH 19.



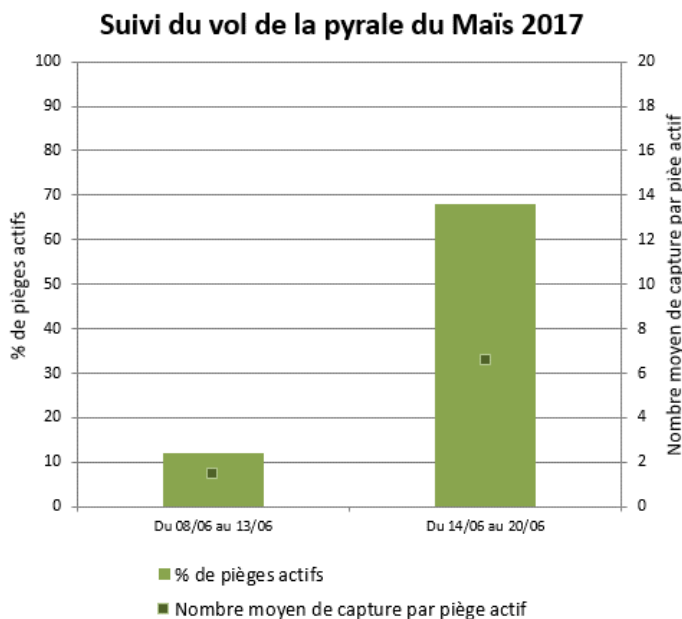
BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES

BULLETIN N°31 – EDITION DU 21 JUI 2017

Ravageurs - Pyrale (*Ostrinia nubilalis*) :

Piégeage des adultes :

Sur les 19 pièges relevés cette semaine, 68% sont actifs avec en moyenne 6,6 pyrales par piège actif. Le vol a débuté dans le courant de la semaine dernière et devrait se généraliser cette semaine au réseau d'épidémiosurveillance lorrain (cf. graphique et carte ci-après)



Répartition des captures de pyrales en Lorraine - Du 14 au 20 juin 2017

Activité de ponte :

Les pontes ou ooplaques sont observables sur la face inférieure des feuilles, le long de la nervure principale (voir photos). En moyenne, les femelles pyrales peuvent pondre 2 à 3 jours après leur sortie. L'incubation des œufs dure entre 5 et 15 jours suivant les températures et l'hygrométrie.

L'observation se fait sur 5x10 plantes consécutives, de préférence identiques d'une observation à la suivante afin de repérer l'évolution des pontes.



Pyrale : ponte fraîche / nouvelle (à gauche) ; ponte stade tête noire (à droite) (G. Charpentier - FREDON Lorraine)

Sur les 13 observations spécifiques réalisées cette semaine, 31% relèvent en moyenne 1,5 ponte fraîche sur 100 plantes (Fouchères-aux-Bois - 55, Ville-en-Vermois - 54, Château-Salins et Xanrey - 57).

Analyse de risque :

Le vol des adultes a démarré cette semaine et les premières pontes ont été observées :

- Le stade ponte fraîche est atteint dans près d'1/3 des parcelles du réseau et devrait se généraliser à l'ensemble de la région Lorraine dans les jours à venir.
- Le stade chenille baladeuse des pontes de pyrales n'a pas encore été atteint.

**BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES
BULLETIN N°31 – EDITION DU 21 JUIN 2017**

Le risque vis-à-vis de la pyrale est augmentation cette semaine. Néanmoins, le seuil de nuisibilité fixé à 10% de plantes porteuses de ponte n'a été atteint dans aucune situation.

Rappelons que, dans le cas où une intervention doit être envisagée, elle doit être positionnée sur des pontes fraîches pour les interventions par parasitisme ou sur stade chenille baladeuse dans le cas d'interventions classiques.

Les conditions sèches et caniculaires que nous connaissons actuellement ne sont pas propices à l'activité de la pyrale. En effet, le vol des adultes et la ponte sont favorisés par des températures douces (20-25°C le jour, 15°C la nuit) et une hygrométrie élevée.

Ainsi, il existe une mortalité naturelle des œufs (jusqu'à 70-80%) qui peut être causée par un temps sec, une succession de jours chauds et de nuits froides ou encore un vent violent.

Surveiller l'avancement du vol à l'aide du réseau de piégeage ainsi que l'activité de pontes par des observations à la parcelle en privilégiant les bordures proches de forêt ou haies pour les premières pontes.

Ravageurs - Pucerons (*Metopolophium dirhodum*, *Sitobion avenae*) :

Pour ne pas confondre les pucerons se référer au BSV n°28 du 31/05/17.

État des lieux :

73% des situations signalent la présence de pucerons *Metopolophium dirhodum* avec moins de 10 individus par plante en moyenne. Une seule situation au stade 12 feuilles signale entre 11 et 50 pucerons par plante (Contrisson - 55).

Sitobion avenae est signalé dans 60% de ces situations avec également moins de 50 individus par plante.

Analyse de risque :

Rappel des seuils de nuisibilité :

	<i>Metopolophium dirhodum</i>		<i>Sitobion avenae</i>
Seuil de nuisibilité	Nuisibilité élevée sur jeunes maïs (salive toxique)		Nuisibilité faible
	4-6F	10 pucerons/plante	> 500 pucerons par plante
	6-8F	20-50 pucerons/plante	
	8-10F	50-100 pucerons/plante	
	>10F	200 pucerons/plante	

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES

BULLETIN N°31 – EDITION DU 21 JUIN 2017

70% des parcelles ont dépassé le stade 10 feuilles étalées et peuvent subir la présence de moins de 100 pucerons *Metopolophium dirhodum* sans incidence notable. Aucune situation n'a franchi le seuil de nuisibilité selon les stades concernés.

- Le risque vis-à-vis de *Metopolophium dirhodum* est faible pour le moment. Surveiller les situations les moins avancées en stade.
- Le risque vis-à-vis de *Sitobion avenae* est nul pour le moment.

Il est important de suivre en parallèle des pucerons, les populations d'auxiliaires (coccinelles, syrphes, chrysopes, hyménoptères) dont l'aide peut être substantielle.

En effet, 20% des situations signalent la présence d'auxiliaires : coccinelles adultes et larve, parasitisme ou d'œufs de chrysope (cf. photo ci-contre).



2 œufs de chrysope
G. Charpentier
FREDON Lorraine



Pois de printemps

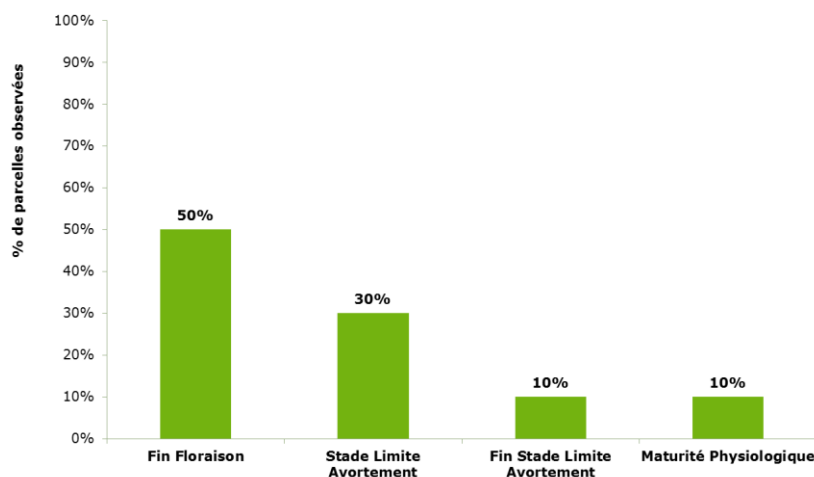
Réseau d'observation

Cette semaine, les observations sont basées sur 10 parcelles de pois de printemps.

Stade de la culture

La totalité des parcelles du réseau pois ont dépassé le stade fin floraison (ce qui signifie que les tiges n'ont plus de fleur ouverte), comme le montre le graphique ci-après.

Stades des pois protéagineux





BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES BULLETIN N°31 – EDITION DU 21 JUIN 2017

Durant toute la période de floraison il est important de respecter la « réglementation abeilles » (voir encadré ci-après).

Ravageurs

Pucerons verts

Observation : saisir un « bouquet de plantes », environ 4 plantes, secouer l'extrémité du « bouquet » au-dessus d'une feuille A4 et compter le nombre de pucerons tombés sur la feuille. Recommencer l'opération 9 fois (10 fois au total) en choisissant les bouquets de plante au hasard, espacés les uns des autres d'au moins quelques mètres.



Photo : Terres Inovia

Seuil de nuisibilité : Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 30 pucerons verts par feuille A4 entre le stade début floraison et le stade fin floraison +2-3 semaines.

Etat général : sur 7 parcelles observées :

- 2 parcelles ne signalent pas la présence de pucerons verts.
- 2 parcelles signalent la présence de pucerons à faible intensité (1-10 pucerons/plante).
- 2 parcelles signalent la présence de pucerons à intensité modérée (11-20 pucerons/plante).
- 1 parcelle signale la présence de pucerons à intensité forte (=>40 pucerons/plante).

Analyse de risque : Cette semaine 70% des parcelles du réseau sont porteuses de pucerons verts (constants par rapport à la semaine dernière).

Si les conditions climatiques à venir sont favorables pour ce ravageur (températures chaudes), une surveillance accrue des parcelles doit se faire sur les parcelles n'ayant pas dépassé le seuil de nuisibilité (le stade fin floraison +2-3 semaines) pour ce ravageur.

Remarque :

Rappelons que la présence d'auxiliaires dans la parcelle doit être prise en compte dans l'analyse de risque car ceux-ci participent à la régulation des populations de pucerons.

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES
BULLETIN N°31 – EDITION DU 21 JUIN 2017

Tordeuses

Les vols de tordeuses sont surveillés grâce aux pièges à phéromone, à partir du stade début floraison.



Tordeuse du pois (crédit INRA)



*Larve de tordeuse
(Crédit : Laurent Jung, Terres Inovia)*

Le **seuil de nuisibilité** dépend du débouché :

- Alimentation animale : 400 captures cumulées.
- Alimentation humaine et production de semences : 100 captures cumulées et présence des premières gousses plates sur les pois.

Analyse de risque : Les captures de papillons ont été signalées comme le montre le tableau 1 ci-dessous. Six parcelles dépassent le seuil alimentation humaine/production de semences dont quatre dépassent le seuil alimentation animale. De ces quatre parcelles on retrouve la parcelle située à SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE, dont le nombre reste constant depuis 2 semaines. Les 3 autres parcelles dépassant le seuil alimentation animale sont situées en Meurthe-et-Moselle. Le vol des tordeuses est optimal quand les températures sont supérieures à 16°C. Les parcelles sont à surveiller attentivement.

Tableau 1: Cumul de captures depuis le début de la floraison

Dpt	Commune	22	23	24	25
54	GERMINY	31	108	223	338
55	SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	161	403	403	403
55	DEMANGE-AUX-EAUX	62	62	62	62
57	SAINT-JURE	0	55	55	55
88	DEYVILLERS	0	0	49	98
54	FREMENIL	0	35	105	175
57	AULNOIS-SUR-SEILLE	0	15	15	15
55	MENIL-SUR-SAULX	0	118	277	436
54	DIEULOUARD	0	88	277	466
54	HATRIZE	0	12	12	12
57	ARGANCY	0	15	15	15
54	LONGUYON	0	150	295	440
54	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	0	0	0	0
57	VOLSTROFF	0	0	0	0
57	BECHY	0	0	0	0



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES BULLETIN N°31 – EDITION DU 21 JUIN 2017

Maladies

Anthracnose ou Ascochytose

L'ascochytose ou anthracnose est une maladie foliaire s'installant à la base des tiges et avec des ponctuations foncées sur les feuilles.

Observation : Les symptômes d'ascochytose doivent être surveillés depuis le stade début floraison jusqu'au stade fin floraison pour les pois de printemps (période de risque).

Etat général : sur 4 parcelles observées, aucune ne relate la présence d'ascochytose. Néanmoins les parcelles présentant des symptômes d'ascochytose les semaines précédentes n'ont pas fait l'objet d'observation cette semaine.

Analyse de risque :

Le risque est faible pour le moment. La surveillance doit s'accroître si les conditions climatiques sont favorables (humidité et températures chaudes) à la progression rapide de la maladie sur les étages supérieurs.



Photo : Terres Inovia

Remarque :

- 2 parcelles du réseau situées à Saint Jure (57) et Fremile (54) signalent une forte senescence.
- Une parcelle située à Menil-sur-Saulx (55) a été impacté par la grêle à hauteur de 10%.



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES
BULLETIN N°31 – EDITION DU 21 JUIN 2017

Les abeilles butinent, protégeons-les !

L'arrêté « Abeilles » de 2003 qui règlemente les conditions d'application des insecticides et acaricides est susceptible d'être modifié. Tenez-vous informés de l'évolution de la réglementation avant d'effectuer vos traitements.

1. Dans les situations proches de la floraison, sur colza, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir** par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la **mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles**. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Cet encadré a été rédigé en 2012 par un groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-Institut de l'abeille, et soumise à la relecture du CNE.



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL EDITION LORRAINE – GRANDES CULTURES BULLETIN N°31 – EDITION DU 21 JUIN 2017

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>.

Ce bulletin est disponible sur le site internet de la CRA Grand Est <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/> et le site de la DRAAF Grand Est <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>.

Action pilotée par le ministère en charge de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Bulletin rédigé par Arvalis, Terres Inovia et la Fredon et édité sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture Grand Est, avec la participation de Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'Alpa, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, Emc2, EstAgri, la Fredon Lorraine, Gpb Dieuze-Morhange, Hexagrain, Lorca, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, le SRAL Grand Est (DRAAF), Vivescia.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles d'un réseau de parcelles suivies par ces partenaires : il donne une tendance de la situation sanitaire dans la région, mais celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Pour tous renseignements, contacter : François-Xavier SCHOTT – Animateur Inter-Filières - 03.83.96.85.02
Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est – bâtiment i – 9, rue de la vologne – 54520 LAXOU